







Journal de l'Association des résidants du Lac-des-Piles

www.lacdespiles.org visitez-nous!

Edition printemps 2018

Un éléphant dans la pièce :

nommer les problématiques pour mieux travailler ensemble à la recherche de solutions

Il v a un peu plus dix ans, un nouveau type d'embarcation faisait son arrivée sur les lacs du Québec.

Nous parlons bien entendu du « wakeboat », un bateau conçu pour permettre de pratiquer le « wakeboard » ou le « wakesurf ».

La pratique du « wakesurf» - qui était pourtant encore marginale il n'y a pas si longtemps - n'a cessé de gagner en popularité au cours de la dernière décennie, si bien qu'aujourd'hui, les « wakeboat » constituent une présence importante sur nos lacs. Le lac des Piles, avec son eau cristalline, est par ailleurs reconnu par plusieurs amateurs comme un paradis pour le « wakesurf ».

Force est toutefois de constater que la popularité grandissante de la pratique du « wakesurf » est loin de faire l'unanimité. Au lac des Piles comme sur la plupart des lacs de la province, les conflits d'usages se multiplient et la grogne commence à se faire sentir.

Ces dernières années, le CA de l'association a accumulé bon nombre de plaintes de résidants mécontents. Ces plaintes concernent notamment la taille des vagues engendrées par les bateaux qui sont la cause de nombreux bris aux quais flottants et aux embarcations à quai. Certains riverains rapportent même qu'il est devenu périlleux voire impossible de passer du temps sur leur quai aux heures de grande affluence.

Le niveau de bruit occasionné par les puissants moteurs de ces bateaux figure aussi sur la liste des irritants maintes fois mentionnés. C'est sans compter que ces bateaux sont munis de systèmes de son hautement performants qui, couplés à la réalité d'un environnement très écho comme celui du lac des Piles, peuvent constituer une source de désagrément majeur pour plusieurs.

Certains résidants disent aussi désormais craindre pour leur sécurité lorsqu'ils naviguent à bord de plus petites embarcations et affirment même avoir renoncé à pratiquer des activités nautiques telles que le kayak et le canot lorsque des embarcations de cette envergure occupent le lac.

Enfin, la dernière grande préoccupation men-

tionnée concerne l'accentuation visible de la turbidité des eaux (brassage des sédiments) causée par les fortes vagues.

Ces plaintes pourraient très bien être résumées ainsi : une diminution palpable de la qualité de vie pour bon nombre de riverains qui, pour la plupart, se sentent impuissants face au phénomène.

Le rôle du CA de l'association étant de représenter l'ensemble des résidants et leurs divers points de vue, nous ne pouvons pas passer sous silence toutes ces plaintes qui nous ont été formulées. Si nous marchons sur des œufs depuis quelques temps déjà, nous constatons aujourd'hui que nous devons prendre nos responsabilités par rapport au conflit d'usage qui existe au lac des Piles puisqu'il ne fera que s'amplifier si l'on n'aborde pas le problème directement.

Après quelques années à faire face à cette nouvelle réalité du « wakesurf », le temps semble maintenant venu d'amorcer une réflexion, une discussion saine autour de cet enjeu. Le CA est soucieux de la qualité de vie de l'ensemble des résidants du lac.

Il nous apparaît que les problèmes d'irritation liés à la pratique du « wakesurf » pourraient être amoindris par davantage de compréhension et de respect de part et d'autre. Nous vivons une période d'adaptation et force est d'admettre qu'il y a bel et bien un éléphant dans la pièce. Personne ne peut le nier. Que vous soyez vousmêmes adeptes de ce sport ou non, vous êtes maintenant au courant d'un fait bien réel - si vous ne vous en doutiez pas déjà : la pratique du « wakesurf » dérange. Elle constitue une source de désagrément pour une certaine proportion des riverains et usagers du lac. Nous pensons qu'il est de notre devoir de vous en informer. La question n'est pas de trouver qui a raison et qui a tort : la question qui nous concerne tous est le mieux vivre ensemble.

Vous avez sans doute déjà remarqué qu'il n'y a pas vraiment de surveillance nautique au lac. Il y a bien un code d'éthique, mais personne en position d'autorité pour le faire respecter. On s'en remet donc à la bonne foi de chacun. Est-ce assez ? Pour les riverains qui se sentent brimés dans leur liberté, il est très délicat d'intervenir.

Voilà pourquoi nous nous tournons vers vous et faisons appel à votre créativité dans cette démarche visant l'amélioration de la qualité de vie au lac et une meilleure conciliation des usages.

Nous aimerions entendre votre voix. Que pensez-vous de ce sujet ? Êtes-vous d'accord avec l'idée qu'il y a effectivement un conflit d'usages au lac? Comment vivez-vous personnellement cette cohabitation des différents usagers sur le lac ? Avez-vous déjà réfléchi à des pistes de solutions envisageables? Y a-t-il des mesures d'adaptation auxquelles vous auriez déjà réfléchi et que vous souhaiteriez partager avec nous?

N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse info@lacdespiles.org pour nous faire part de vos commentaires sur le sujet.

Travaillons ensemble avec comme but commun de maximiser l'expérience et l'appréciation globale de l'ensemble des usagers du lac de Piles.

Votre conseil d'administration



Veuillez prendre note que l'assemblée générale annuelle de l'Association des résidants du lac des Piles aura lieu :

Le dimanche 8 juillet 2018 à 9 h À la salle communautaire Chanoine-Langevin 4161 chemin de Ste-Flore, Shawinigan (secteur Ste-Flore)

Au plaisir de vous y voir!

Devenez membre de l'Association des résidants du lac des Piles

Par Catherine Leduc

Directrice des communications

Comme le veut la tradition, cette édition spéciale printanière du journal *Le Pilier* est exceptionnellement envoyée par la poste à tous les résidants du lac, membres ou non.

Nous profitons de cette occasion pour vous transmettre de l'information privilégiée, mais également pour vous inviter à renouveler votre adhésion comme membre à l'association. Si toutefois vous n'étiez pas déjà membre, nous vous invitons à adhérer à l'association sans plus attendre.

L'Association des résidants du lac des Piles est une organisation bénévole dont la mission est de représenter ses membres et de protéger le lac et son bassin versant. Elle tient chaque année une assemblée générale lors de laquelle ses membres sont invités à prendre la parole au sujet des enjeux qui les préoccupent. C'est aussi lors de cette assemblée générale que sont élus les membres du CA de l'association. Ce CA est composé de sept administrateurs qui se réunissent plusieurs fois par année et qui collaborent étroitement avec la Ville pour bien faire le suivi de tous les dossiers qui concernent le lac des Piles. À l'assemblée générale de juillet, le CA informe les membres de l'avancement des différents dossiers. Le CA de l'Association des résidants du lac des Piles a pour mandat de représenter le mieux possible les intérêts des riverains et de faciliter leur accès à l'information, entre autres via le journal Le Pilier.

D'importants documents sont joints à cette édition papier du *Pilier*. Nous vous invitons à prendre le temps de les consulter pour connaître:

- les détails de la procédure d'adhésion ;
- les coûts et les modalités de paiement liés à l'adhésion (celle-ci inclut votre abonnement au journal Le Pilier pour la période 2018-2019).

Que vous soyez résidants saisonniers ou annuels, cette association est la vôtre. Unissons nos voix pour former un groupe des plus représentatifs de la diversité des résidants et utilisateurs du lac.

> Au plaisir de mieux vous connaître et de partager avec vous !

RAPPEL:VOTRE ASSOCIATION EN BREF

MISSION DE L'ASSOCIATION:

Le CA de l'association s'est donné une mission et différents objectifs à atteindre au fil des ans. Dans les règlements généraux de l'association, on regroupe certains objectifs sur lesquels s'appuient les actions :

- Défendre et promouvoir les intérêts des propriétaires du lac des Piles;
- Sensibiliser les propriétaires à leurs droits, obligations et responsabilités;
- Défendre l'intégrité de l'environnement naturel du lac des Piles;
- Par de l'information et de la sensibilisation, contribuer au maintien et à l'amélioration de l'environnement du lac des Piles, incluant la qualité de vie, la qualité de l'eau, la protection des rives et des bassins versants, les affluents et les terres humides environnantes et l'aménagement du territoire, et ce, dans une philosophie de développement durable;
- Promouvoir des mœurs ou habitudes de vie saines et respectueuses de l'environnement naturel;
- Représenter les propriétaires auprès des autorités;
- Agir en concertation avec d'autres organismes de protection des lacs et territoires.

Le CA de l'association se réunit 4 à 5 fois par année afin de faire un suivi des différents dossiers. L'association produit également un journal destiné à ses membres. Le « *Pilier* » est publié 3 fois par année. L'association est également présente sur les réseaux sociaux afin de fournir à ses membres toute information pertinente le plus rapidement possible.

Les préoccupations environnementales étant constantes au sein de l'association, le CA a constitué un « comité de travail en environnement » pour l'assister dans ce dossier.

MISSION DU COMITÉ DE TRAVAIL EN ENVIRONNEMENT

Le comité en environnement est un regroupement citoyen, démocratique et rassembleur ayant pour mission d'assister l'Association des résidants du Lac-des-Piles dans son mandat de promouvoir la protection de l'environnement et d'améliorer l'appréciation de ce milieu de vie par ses riverains ainsi que par l'ensemble des utilisateurs actuels et futurs. Préoccupé par les facteurs et conditions susceptibles de menacer l'environnement du lac des Piles, le comité s'engage à mettre en œuvre des actions visant à promouvoir la protection et la mise en valeur des écosystèmes du lac et de ses environs

MANDATS:

- Faciliter la collecte et le partage d'informations pertinentes en matière de protection de l'environnement;
- Aviser le CA de l'Association des résidants du lac des Piles lorsque des enjeux susceptibles d'engendrer des problématiques environnementales se présentent;
- Élaborer une planification stratégique et un plan d'action conduisant à la réalisation de projets de sensibilisation et de mobilisation de même qu'à la réalisation d'activités visant la protection de l'environnement et l'amélioration du milieu de vie;
- S'assurer que les riverains et la population concernée soient bien informés des enjeux environnementaux et des mesures à prendre pour assurer la protection des écosystèmes;
- Être l'outil de concertation privilégié par les acteurs du milieu afin d'établir et d'entretenir des liens entre les organisations œuvrant en environnement et en aménagement du territoire;
- À la demande du CA, représenter l'association aux forums et aux rencontres avec les instances municipales, gouvernementales et les organismes environnementaux.



Vers des actions concrètes découlant du plan directeur de l'eau du lac des Piles

Par Joan Hamel, présidente, Guy Pilon, vice-président et Matthieu Beaumont, président du comité environnement

Plusieurs rencontres ont eu lieu cette année entre les membres du conseil d'administration et la Ville de Shawinigan afin de faire le suivi des différents dossiers en cours. À plusieurs reprises au cours des derniers mois, les administrateurs du CA et des membres de son comité environnement ont rencontré des représentants du service de l'environnement et du service de l'aménagement du territoire de la Ville de Shawinigan pour discuter, notamment, des actions découlant du Plan directeur de l'eau (PDE) du lac des Piles.

Comme vous le savez, la Ville de Shawinigan investit plusieurs millions de dollars dans des travaux de mise aux normes des infrastructures en eau potable au lac des Piles et au lac à la Pêche. Les coûts de traitement sont moindres au lac des Piles, étant donné la qualité exceptionnelle de l'eau. L'eau du lac des Piles ne nécessite qu'une double désinfection (chloration et rayons UV). Ceci veut donc dire que, comme riverains, nous avons une responsabilité : nous devons contribuer à protéger l'environnement du lac et la qualité de son eau pour nous et les générations futures.

Le CA a aussi collaboré activement à l'identification et à la mise en œuvre des priorités d'actions concertées visant la conformité des fosses septiques. Nous avons par ailleurs proposé au maire Angers qu'un soutien financier soit apporté aux propriétaires qui devront faire des modifications à leurs installations septiques. En ce sens, nous devrons faire davantage de sensibilisation auprès des résidants pour réduire l'apport en phosphore dans l'eau du lac en utilisant des produits ménagers sans phosphates. D'autres actions seront mises en place concernant la revégétalisation des rives, la procédure de lavage des bateaux ainsi que la mise à jour du code d'éthique.

Un projet de d'élaboration d'un ATLAS est présentement en discussion avec la Ville, l'UQTR et le comité de l'environnement de l'association. Cet atlas permettrait de combiner les informations écologiques du lac et de son bassin versant afin de modéliser spatialement les risques potentiels à la perte d'intégrité écologique. Cet outil permettrait de cibler les actions de mise en valeur et de restauration les plus susceptibles d'améliorer la qualité du lac.

Pour en savoir davantage sur les actions et les différents projets de votre association, nous vous encourageons à devenir membre de l'Association des résidants du lac des Piles et à participer à l'AGA qui aura lieu le 8 juillet prochain.





La collecte des ordures et la protection de notre environnement

Par Claude Leclerc, secrétaire

La collecte des ordures ménagères ne pose généralement pas de problème entre les mois de d'octobre et avril. Moins de résidents sont présents autour du lac et les installations mises à notre disposition par la Ville répondent plutôt bien à nos besoins. Les bacs de plastique sont remplacés par des conteneurs à déchets en métal placés aux différentes entrées du lac. Ces conteneurs sont vidés à chaque semaine et les situations de débordement sont plutôt rares.

Mais la situation est très différente en période estivale. La Ville retire en partie les conteneurs de métal et les riverains doivent recommencer à utiliser les bacs roulants en plastique sauf dans le secteur du Chemin Laperrière. À chaque été, les riverains constatent que des déchets se retrouvent en pleine nature, transportés par les animaux qui rôdent autour des conteneurs en métal. Deux secteurs sont particulièrement vulnérables.

CHEMIN LAPERRIÈRE:

La cueillette des ordures ne peut se faire de porte à porte dans ce secteur. Des conteneurs en métal sont donc installés au début du chemin. Il est fréquent de constater que des sacs d'ordures sont déposés à coté des conteneurs, sans protection contre l'appétit des animaux. Il semble que les bacs ne soient pas assez nombreux dans ce secteur en été. La Ville a été avisée de cette situation et des conteneurs ou des bacs supplémentaires seront ajoutés l'été prochain afin de mieux répondre à l'accroissement de l'achalandage. Nous demandons toutefois aux riverains de prendre le temps de déposer leurs déchets dans les bacs ou conteneurs qui seront mis à leur disposition. Il faut également éviter d'utiliser les conteneurs à déchets pour déposer les gros rebuts comme les meubles, matelas, gros débris de construction etc. Déposez ces gros morceaux près du conteneur, ils seront récupérés par l'entrepreneur. La place dans les conteneurs doit être réservée aux déchets domestiques qui attirent les animaux. Un suivi sera fait dans ce secteur et des ajustements seront proposés si la situation n'est pas corrigée.

CHEMIN DE LA BAIE-MARTIN ET CHEMIN DU BARRAGE :

Des conteurs en métal sont installés au début du Chemin de la Baie Martin en hiver. Ils sont toutefois retirés en été et les résidents sont appelés à utiliser leurs bacs roulants en les plaçant près du chemin le matin de la cueillette. Nous constatons que plusieurs riverains n'utilisent pas leurs propres bacs roulants. Certains déposent leurs déchets dans les bacs de leurs voisins ou dans le petit conteneur de métal placé à l'entrée du chemin privé qui mène vers les chalets 2301 à 2421. Ce petit conteneur est réservé à la dizaine de chalets situés dans ce secteur. Mais voilà, plusieurs riverains y déposent leurs rebuts sur le chemin du retour. Certains bacs de plastique et plus particulièrement le conteneur en métal débordent régulièrement et les animaux transportent les résidus dans la forêt. On retrouve régulièrement des sacs de plastique et des débris autour de ce conteneur qui est surutilisé. Nous demandons aux riverains dont les numéros civiques ne sont pas compris entre 2301 et 2421 de ne plus utiliser ce petit conteneur et de plutôt placer leurs déchets et leurs matières recyclable dans leurs propres bacs roulants



QUELQUES FAITS

Voici quelques exemples concernant le temps qu'il faut à la nature pour décomposer certains déchets :



Pelures de fruits et légumes : 3 à 6 mois

Papier journal : 6 à 12 mois Boîte en métal : 100 ans

Pneus: 100 ans

Contenant en aluminium: 100 à 500 ans

Couche jetable : 400 ans Sac en plastique : 450 ans

Bouteille en plastique: 100 à 1000 ans

Verre: 5 000 ans

Ces différents déchets se retrouvent malheureusement dans les boisés qui entourent les conteneurs lors que ceux-ci débordent. Les dommages à l'environnement peuvent être considérables en plus du risque évident de pollution de l'eau du lac.

Alors, cet été, à chacun son bac roulant pour les déchets domestiques et les matières recyclables.

Vous trouverez des renseignements très utiles concernant la cueillette des ordures ménagères et des rebuts de toutes sortes en allant sur le site de la Ville au www.shawinigan.ca sous l'onglet déchets et recyclage.

Merci pour votre précieuse collaboration.





www.lacdespiles.org

FEUX EXTÉRIEURS:

Règlementation de la Ville

FEUX D'ARTIFICE

Saviez-vous qu'il existe un règlement municipal sur les feux d'artifice et que certains gestes, activités à risque et nuisances sont prohibés par la Ville de Shawinigan? (SH-1, chapitre 5.4.41). Le lancement de pièces pyrotechniques en vente libre (classe 7.2.1), après 23 heures ou de manière à causer des retombées sur la propriété d'autrui est prohibé (paragraphe 5.4.9.4). Vous devez disposer d'un endroit conforme avec les dimensions minimales requises.

Voici les règles à respecter :

- Prévoir une aire dégagée, d'environ 30 mètres sur 30 mètres, sans arbres, fils électriques, voitures, bâtiments, etc.;
- S'assurer de placer les spectateurs dans un endroit sécuritaire, dans la direction opposée du lancement:
- Prévoir un endroit où vous pourrez enfouir les pièces pyrotechniques à moitié dans le sable ou dans le sol:
- · Placer un boyau d'arrosage, des chaudières d'eau ou un extincteur à proximité.
- Lors de l'achat de vos pièces pyrotechniques, informez-vous sur les effets produits par chacune d'elles et assurez-vous qu'elles ne causeront aucun problème sur votre site. Lisez également les instructions. Assurez-vous que le produit est approuvé à des fins de vente au Canada.

Afin de bien connaître les règles à suivre, nous vous recommandons de consulter le site de la Ville de Shawinigan. Il en va de la sécurité à tous!

www.shawinigan.ca/Citoyens/feux-d-artifice_70.html

FEUX EXTÉRIEURS

Le règlement municipal de la Ville de Shawinigan autorise les feux extérieurs dans les foyers conçus spécialement à cette fin. Un foyer doit respecter les conditions suivantes :

- La structure du foyer doit être construite en pierre, en brique ou en métal résistant à la chaleur.
- L'âtre du foyer ne peut excéder 75 cm de large sur 75 cm de haut sur 60 cm de profondeur et doit être muni d'un pare-étincelles.
- Tout foyer doit être muni d'une cheminée n'excédant pas 180 cm et l'extrémité doit être munie d'un pare-étincelles.
- · Le foyer doit être situé à :
 - Au moins 5 m de tout bâtiment.
 - Au moins 3 m des matières combustibles, d'un boisé ou d'une forêt.
 - Au moins 2 m des lignes de propriétés.
 - Pour un bâtiment de plus de 3 étages, la distance entre le foyer et le bâtiment doit être équivalente à au moins la hauteur du bâtiment.

Même si toutes ces conditions sont respectées, il est tout de même impératif de vous assurer de la direction des vents avant de faire votre feu pour éviter d'enfumer vos voisins, ce qui constituerait un acte de nuisance. Pour plus d'informations consultez:

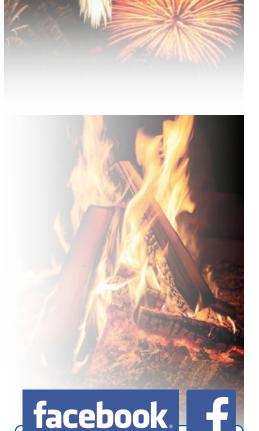
www.shawinigan.ca/Citoyens/feux-en-plein-air_71.html

Notez que lorsque la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) émet un avis d'interdiction de feu à ciel ouvert, il ne vous sera pas permis de faire de feu extérieur afin d'assurer votre propre sécurité, celle de vos proches et celle de la forêt.

FEUX DANS LA BANDE RIVERAINE

Saviez-vous que les cendres et les poussières de cendre sont nuisibles pour un lac? Dans la bande riveraine, il est strictement interdit de faire des feux directement sur le sol ou d'y répandre des cendres. Les cendres générées par nos feux de camps ou nos feux de foyers sont riches en éléments nutritifs comme le phosphore, le potassium et le calcium et sont très solubles et salines. Le ruissellement des eaux de pluie ou la fonte des neiges peut entrainer les nutriments que l'on retrouve dans ces cendres et favoriser la croissance des algues et des plantes aquatiques. En effet, l'apport en phosphore et en phosphate dans les eaux provoque une croissance importante de la végétation.

Finalement, en plus de se conformer au règlement concernant les feux à ciel ouvert, quiconque fait un feu doit ramasser les cendres produites et en disposer de manière écologique.



Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « *J'aime* » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

Association des résidants du Lac-des-Piles

Suivez-nous sur notre page Facebook où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le Lacdes-Piles.

Pour devenir membre de l'association:

40 \$ pour adhésion par la poste ou 35 \$ pour adhésion par courrier électronique, casier postal 10 201, Grand-Mère, G9T 5L3 ou par courrier électronique info@lacdespiles.org

Merci à nos commanditaires

Marina Prévost: 819 533-2449

Dépanneur, essence et remisage. Babillard de l'association disponible pour les membres.



Dernièrement, avez vous pensé vendre votre propriété? Si oui combien vaut-elle? Estimation gratuite.

Équipe Serge Laroche Agent Immobilier Affilié, RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC., 819-537-5000

Pour le meilleur et pour longtemps www.gerardmilette.com

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) GOX 2LO T: 819 535-3325 F: 819 535-0002







fier partenaire de notre communauté!

















Vous êtes en affaires? Vous voulez élargir ou consolider votre clientèle? Vous voulez rejoindre directement nos lecteurs? ▶ Rien de plus simple! ◀ Des espaces publicitaires sont disponibles

Contactez-nous: journal.pilier@lacdespiles.org

MERCI à nos commanditaires!